

Conseil municipal du 28 septembre 2015



87 délibérations à l'ordre du jour, dont des dossiers importants :

- Le Théâtre
- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le CCAS
- Liquidation de la SEM du Centre de conférences
- Taxe sur la consommation d'électricité
- Cinéma Le Dietrich
- Numérique : liseuses et écoles

Les élu-e-s "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" sont intervenu-e-s sur 28 projets de délibérations, listés pages suivantes.

Thèmes

Finances publiques	1
Environnement	5
Culture, patrimoine.....	9
Quartiers, affaires scolaires	12
Numérique	14
Urbanisme, habitat	16

Finances publiques

Liste des marchés

Je relève le 16722 (dépose et évacuation de la scène dans l'Ancien Théâtre) et le 16724 (réhabilitation de l'Ancien Théâtre) et je me dis que les mots sont décidément des armes bien redoutables, capables, sans avoir l'air d'y toucher, de transformer la réalité même. Ce qu'on nous donne à comprendre, dans le nom du deuxième marché, c'est que la collectivité s'apprête à réhabiliter un théâtre : qui n'applaudirait des deux mains à une si belle entreprise ? A moins qu'il ne soit sidéré par l'image d'une scène qu'on dépose et que l'on évacue comme un déchet honteux, (premier marché), pour dégager le terrain d'un avenir qui tournerait le dos.

Alors je voudrais dire une nouvelle fois que ce qu'on s'apprête à faire ici, ce n'est pas une réhabilitation : la réalité est tout autre, et les mots pour la dire devraient être « la destruction du théâtre historique ». D'abord parce que cette vente dont je rappelle qu'elle est contestée

devant la cour d'appel du tribunal administratif de Bordeaux, c'est la mort d'une scène au profit d'un ensemble de commerces et de logements de luxe ; ensuite parce que le projet immobilier du promoteur et de la ville de Poitiers pour les sous-sols, signent la destruction d'une œuvre architecturale du XXème siècle dont on ne conserve que la façade et l'enseigne prestigieuse, la fameuse glace de Pansart dont on fait un étendard pour l'alibi culturel qui accompagne l'opération. Ce projet, celui du promoteur, est également attaqué devant la justice. Il faut rappeler que ce monument est reconnu de façon quasi unanime par les historiens d'art qui le connaissent comme une œuvre remarquable, qu'il est défendu pas les deux grandes associations nationales qui œuvrent dans ce domaine, la SPPEF et Patrimoine Environnement, que c'est le dernier témoignage des théâtres construits par Edouard Lardillier qui soit en état, qu'il est emblématique de l'architecture du XXème siècle, longuement décrit pas la revue Le Bulletin Monumental. Je pourrais continuer longtemps la liste de ses soutiens : la presse nationale, le monde, France Culture, s'est elle aussi émue qu'un tel monument ne soit pas classé, pour obtenir cette protection auquel il peut prétendre légitimement. Peu comprennent qu'un théâtre ainsi soutenu pour le patrimoine qu'il représente, par les spécialistes, pour la culture qu'il promeut, par la population (plus de 8000 soutiens à ce jour et des centaines de personnes qui s'engagent avec leur argent), qu'un tel théâtre fasse l'objet d'un tel projet.

Ces marchés annoncent le début des travaux : une nouvelle fois nous disons qu'il faut que la justice se soit complètement prononcée. Elle peut donner raison aux citoyens qui défendent ce théâtre, annuler la délibération qui décide la vente, contester le permis de construire... Il ne faut pas que cela puisse se heurter à la logique du fait accompli qui ajouterait aux dommages sur le monument, le sentiment dommageable de l'impuissance citoyenne...

Liste des marchés

Rapport sur le CCAS

Délibération n°3 (2015-0337) : Communication du Rapport d'observations définitives (ROD) de la CRC sur la gestion du CCAS de Poitiers concernant les exercices 2008 et suivants (CF)

Sur ce rapport, il est à noter qu'il n'y a pas d'anomalies majeures de gestion, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Quelques observations ont retenues notre attention.

Le quorum est difficilement atteint. Non pas en début de séance, mais en fin de séance. Ce n'est pas la seule instance délibérative dans laquelle les bancs sont clairsemés, ou plutôt les chaises sont vides en fin de séance. Il y a peu de fonctions qui permettent un tel absentéisme. C'est extrêmement dommage pour la confiance que nos concitoyens accordent à leurs élus. Je ne montre personne du doigt en particulier, mais le cumul des mandats facilite cela, la multiplication des fonctions aussi. Le pouvoir est concentré entre peu de mains.

Dans ce rapport, il est noté une forte augmentation de l'absentéisme, de l'ordre de 40% d'augmentation. Je m'interroge sur ce point : Vitalis connaît un taux de 16%, au CCAS 13%, je ne sais pas à quel niveau il est à la Ville et à Grand Poitiers. Doit-on y voir une une

augmentation de l'âge moyen des salariés, une augmentation de démotivation, des conditions de travail plus stressantes, en tout cas nous trouvons cela très préoccupant.

Nous mettons ce point en rapport avec l'évolution des effectifs qui a baissé de 2,6%, titulaires et non titulaires compris. Si, bien entendu nous sommes favorables à la baisse des non titulaires, nous sommes favorables à la transformation d'emploi de non titulaires en titulaires et non à la suppression des non titulaires.

En ce qui concerne entre 2008 et 2012, la subvention d'équilibre que la ville verse au CCAS a baissé. Si sur la période, le montant de 2009 était resté identique le CCAS aurait perçu sur la période 36,5 millions alors qu'il a perçu 36,36 millions.

Il est donc nécessaire de poursuivre l'augmentation de la subvention au CCAS, elle augmente depuis 2013. Et à ceux qui diront que dans le précédent mandat j'ai voté cette subvention, je leur dis de relire les PV de séance et ils verront ce que nous avons dit sur le sujet. Mais l'essentiel est que nous avons tiré les conséquences du choix de cette réduction permanente de subvention aux associations ou aux structures telles que le CCAS. Nous préférons miser sur le fonctionnement que sur l'investissement démesuré.

Comme tous les rapports de la chambre régionale des comptes, celui-ci est riche de pistes de travail et c'est dommage de ne pas en avoir une présentation plus détaillée.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°3 (2015-0337)

Liquidation de la SEM du Centre de Conférences

Délibération n°87 (2015-0304) : Dissolution et liquidation amiable de la Société d'Economie Mixte (SEM) Centre de Conférences de Poitiers

Nous l'avons déjà dit au Conseil Communautaire et nous le redisons ici, puisque Poitiers et Grand Poitiers sont actionnaires de cette SEM. Nous voulons connaître le montant que Poitiers perdra et ce depuis la constitution de cette SEM.

Nous pensons que ce centre de conférences est opportun, la salle est de bonne qualité, elle est situé en centre-ville près du pôle multimodal. C'est peut-être le pôle multimodal qui ne fonctionne pas trop, beaucoup de nos concitoyens préfèrent aller dans une salle disposant d'un parking à proximité plutôt que d'une salle accessible en train et en bus. Une des pistes d'amélioration serait un meilleur réseau de bus et une fréquence accrue des TER et de ce fameux TGV. Mais en ce qui concerne le TGV, j'ai bien peur que nous n'allions pas dans le sens d'une meilleure desserte, la ligne aura coûté plus de 7 milliards et nous regarderons passer beaucoup de TGV. Le coût de fonctionnement semble élevé. Espérons que, dans le nouveau mode de gestion en régie, les résultats seront meilleurs.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre ce projet de délibération.

Délibération n°87 (2015-0304)

Subventions aux associations

Délibération n°2 (2015-0325) : Subvention exceptionnelle à l'Amicale des passionnés de véhicules anciens

Nous redemandons à l'occasion de ce premier tableau, s'il ne serait possible à la fois d'harmoniser les données présentées et de disposer de toutes les données associées à la délibération. Dans certains tableaux, le Total accordé exercice N-1 n'existe pas ou correspond à l'équivalent de la subvention partielle ou enfin le total N-1. Idem pour les colonnes Valorisation. Pour chaque subvention accordée pourrions-nous avoir des précisions sur le projet porté, le montant de subvention demandé à la municipalité ?

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°2 (2015-0325)

Coopération avec Moundou

Délibération n°40 (2015-0255) : Coopération décentralisée avec la ville de Moundou (TCHAD) : subvention au CHU de Poitiers

La délibération parle d'un montant global accordé de 5000€ sur une période de 2012 à 2016. Un premier versement a été effectué en 2012 d'un montant de 1000€, une deuxième de 2000€ en 2013, si on en croit le tableau un versement de 2500€ accordé en 2014 et aujourd'hui le solde annoncé avec cette subvention de 2000€. Soit un total de 7500€. L'attribution initiale a-t-elle été revue ou bien y a-t-il une erreur dans le tableau.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°40 (2015-0255)

Transaction suite incendie

Délibération n°44 (2015-0276) : Protocole transactionnel dans l'incendie du 14/10/2010 du restaurant municipal rue Arsène ORILLARD

La ville de Poitiers perd ainsi 10 000€ dans cette affaire. Qu'est ce qui explique ce différentiel entre l'évaluation de l'expert et le cout réel des travaux. Quels ont été les coûts annexes (expert, huissier...) et à la charge de qui ?

Enfin pourrait-on avoir la liste des contentieux /litiges en cours pour la prochaine commission.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°44 (2015-0276)

Cessions foncières

Délibération n°48 (2015-0190) : Bilan 2014 des cessions et acquisitions d'immeubles par la Ville

Nous voterons contre cette délibération notamment pour la vente de la parcelle rue des 4 roues qui n'a pas été acquise dans son entier. Et, de ce fait la promenade commencée aura une verrière constituée de deux garages. Il semblerait pourtant que cette promenade soit très appréciée, elle sert même de fond aux candidats aux élections régionales.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté contre ce projet de délibération.

Délibération n°48 (2015-0190)

Logements vacants

Délibération n°55 (2015-0321) : Mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) pour un immeuble situé rue Jean Jaurès

Serait-il possible d'avoir un état des lieux des logements vacants sur la ville de Poitiers ?

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°55 (2015-0321)

Environnement

Taxe sur la consommation d'électricité

Délibération n°77 (2015-0279) : Coefficient de la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Électricité

Notre groupe fera deux interventions sur cette délibération bien que d'accord sur le fond nous accordons un degré de priorité différent aux arguments développés.

Christiane Fraysse : Cette taxe a connu des évolutions. Auparavant, elle touchait à la fois l'abonnement et la consommation, aujourd'hui elle ne concerne que la consommation. Il avait été question que le produit de la taxe collecté par les fournisseurs d'électricité ne soit pas reversé aux collectivités et le maintien aux collectivités peut être une bonne solution si, et seulement si, celles-ci s'engagent à investir un montant au moins équivalent à ce qu'elles perçoivent dans les économies d'énergies. C'est pourquoi je vous propose un amendement à

cette délibération, c'est qu'il soit rajouté que la collectivité s'engage à affecter l'équivalent de la recette de cette taxe à des travaux d'économie d'énergie. C'est tout à fait possible d'ajouter cela, il s'agit de l'affectation d'une recette à une dépense, d'une dépense à une recette, c'est un choix politique qui est exprimé.

L'année dernière j'ai prononcé mot pour mot cette déclaration et Francis Chalard m'a répondu je cite « que les dépenses concernant les économies d'énergie sont bien supérieures à l'augmentation notée dans la taxe et il en fera un bilan. Néanmoins, la Ville continue de faire des investissements et notamment des investissements qui permettent effectivement une économie d'énergie importante entre autre dans le programme des écoles, et cela malgré les augmentations de tarifs. Il réaffirme que la Ville investit effectivement une grande partie de ses dépenses en économie d'énergie. Et il est d'accord sur le fait de s'interroger lors de la reconstruction de bâtiments sur les dépenses liées directement aux économies d'énergie et les autres dépenses. »

Nous attendons ce bilan.

Manon Labaye : « La taxe locale sur la consommation finale d'électricité est créée depuis le 1 janvier 2011, elle a pour but d'accélérer la libéralisation du marché de l'énergie. Les premiers effets en sont les énormes augmentations de tarifs d'électricité et du gaz. Après plusieurs années de mise en œuvre, nous pouvons constater que : les prix augmentent, les services se dégradent, il y a des réductions d'emplois, dus aux privatisations. Cette taxe rapporte plusieurs milliards d'euros chaque année. Contrairement à ce que veulent faire croire les capitalistes, les privatisations des services publics ne sont jamais synonymes de baisse de tarifs, au contraire ! Cette taxe va aggraver la précarité énergétique d'une grande partie de la population. Sur les factures d'électricité il y a 4 taxes dont la taxe locale sur la consommation d'électricité qui pénalise les foyers les plus modestes, qui ont des chauffages électriques dans des logements mal isolés. La Ville doit déterminer un coefficient multiplicateur pour cette taxe. Un coefficient égal à 0 reviendrait à ne pas taxer les ménages de la commune. Ce n'est visiblement pas votre choix vu que vous l'augmentez tous les ans. Il faudrait au moins que le montant de la taxe soit consacré à des investissements sur les économies d'énergie. Il ne faut pas que ces recettes servent à boucler le budget de la Ville sans contrepartie pour les payeurs. De plus quand on sait qu'EDF fait plusieurs milliards de bénéfice chaque année, il est révoltant de taxer encore un peu plus chaque ménage plutôt que de prendre directement l'argent où il y en a. C'est pour cela qu'il est temps de mettre en œuvre un véritable service public, du gaz et de l'électricité. Comme pour l'eau, la quantité nécessaire à la consommation moyenne quotidienne doit être gratuite puis les tarifs doivent être augmentés pour les pollueurs et les gaspilleurs. L'électricité n'est pas une marchandise comme les autres, elle est un bien vital de première nécessité et doit rester accessible à tous. ».

Délibération n°77 (2015-0279)

PEFC

Délibération n°36 (2015-0318) : Adhésion à l'association PEFC Ouest

PEFC et FSC sont les deux grands systèmes de certification de la gestion durable de la forêt dans le monde.

Les deux certifications concernent la durabilité des produits forestiers. L'attribution du label FSC se base sur une pratique déjà concrétisée par des choix de gestion forestière et par un plan de gestion, alors que le label PEFC est accordé sur la base d'un simple engagement : la certification FSC exige déjà un niveau de qualité initiale à la forêt, tandis que la certification PEFC relève davantage d'un engagement à une amélioration continue.

La différence principale entre le FSC et le PEFC concerne les zones en jachère : FSC impose que 5 % au moins de la zone certifiée soient retirée de la production alors que PEFC n'exige que la préservation des habitats précieux existant dans la forêt.

Si PEFC est le plus répandu au niveau mondial, c'est qu'il est plus facile à obtenir, car il s'agit d'un engagement à « mieux faire ». Cette certification permet donc d'oublier les erreurs du passé.

FSC impose des normes plus strictes au niveau environnemental. De plus, il est indépendant de l'industrie forestière car il a été créé par des ONG de protection de l'environnement, tandis que PEFC est sous le contrôle des industries forestières qui sont à l'origine de sa création.

Il est vrai que l'adhésion de la ville ne date pas d'aujourd'hui pour les bois de Saint-Pierre mais il n'est jamais trop tard pour renforcer son exigence.

De plus, pour le domaine de Malaguet dont les espaces boisés sont classés en espace boisé peu compatible avec une implantation de peupleraie, il serait plus intéressant de ne pas poursuivre cette exploitation forestière, mais de réorienter ces espaces vers de la culture maraîchère qui renforcerait l'offre de produits de proximité.

Un jardin forêt pourrait y être installé.

Qu'est-ce qu'un jardin-forêt ? Un mélange d'arbres, arbustes, arbrisseaux, plantes grimpantes, légumes annuels, biennuels et vivaces, de champignons cultivés, qui produisent fruits, légumes, plantes aromatiques et médicinales, bois de chauffage etc.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenus sur ce projet de délibération.

Délibération n°36 (2015-0318)

Démarche HQE

Délibération n°66 (2015-0319) : Systématisation de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) pour les opérations de construction ou de réhabilitation d'équipements publics - Validation d'une matrice de hiérarchisation des cibles du profil Qualité Environnemental du Bâti (QEB) – document matrice HQE

La démarche est tout à fait louable et pour le coup nous aurions souhaité une présentation de cette matrice HQE en commission, connaître les moyens engagés, disposer de données techniques sur les sites concernés. Certaines cibles paraissent très ambitieuses, sont-elles

réalisables et à quel coût. Dans les objectifs on parle de s'orienter vers les ER. Quels sont les projets pour les sites indiqués dans la délibération ?

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°66 (2015-0319)

Convention voirie avec le Conseil départemental

Délibération n°67 (2015-0292) : Convention entre la Ville de Poitiers, Grand Poitiers et le Conseil Départemental de la Vienne concernant l'entretien des ouvrages départementaux en agglomération et hors agglomération

On peut supposer que cette convention aura une durée de vie très limitée un an et quelques mois, puisqu'avec la création de la communauté urbaine la compétence voirie ne devrait plus rester dans le giron communal.

Si l'on sait que les communes sont consultées pour indiquer quels équipements elles souhaiteraient transférer et donc quelles compétences elles seraient prêtes à laisser à la communauté urbaine, le conseil municipal, les groupes d'opposition n'ont pas droit à la même consultation.

Nous avons demandé à plusieurs reprises à ce que l'avancée de cette transformation fasse l'objet d'une information large. Nous demandons qu'une commission des finances y soit consacrée, ou mieux qu'un point précis aussi bien sur ce qui est acté que sur les différents scénarios soit fait au prochain conseil. Cela nous paraît aussi important que le projet du quartier épiscopal.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°67 (2015-0292)

Adoption du programme Cit'ergie

Délibération n°70 (2015-0306) : Adoption du programme Cit'ergie

Concernant cette délibération nous aurions souhaité avoir une présentation du PCET, de la démarche engagé et des réels objectifs de la municipalité, des actions en cours, à venir, des moyens financiers engagés et prévisionnels.

Par contre quand je lis au chapitre "Améliorer les transports collectifs" : "créer les conditions du maintien de l'activité aérienne" je suis plus qu'étonné que ce mode de transport qu'on sait être le plus polluant, puisse être cité et encouragé. D'autres points également appellent des précisions notamment sur la volonté en matière de transports doux.

Je profite de cette délibération pour aborder le gaspillage énergétique dans les parkings et notamment à Toumaï qui bénéficie de la lumière naturelle mais qui est éclairé 24/24.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°70 (2015-0306)

Éclairage public

Délibération n°71 (2015-0317) : Programme d'amélioration de l'éclairage public « Eclairer juste, éclairer mieux »

Pourrions-nous connaitre dans ce type de délibération, les sommes engagées, la durée du projet. Au regard de la réduction obtenue entre 2011 et 2014, 2,5%, il semble que l'effort consenti pour ces opérations ne soit pas à la hauteur. Et pourtant cela participerait à la fois à la réduction de la facture énergétique et donc aux frais de fonctionnement et également à la réduction des impacts écologiques. Enfin quand est-il d'une réduction de l'éclairage public. A-t-on besoin de voir la nuit comme en plein jour ?

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°71 (2015-0317)

Culture, patrimoine

Cinéma le Dietrich

Délibération n°12 (2015-0163) : Convention d'objectifs et de moyens avec Ciné U - le Dietrich

Nous sommes pour soutenir Le Dietrich, pour son action en faveur du cinéma, pour son histoire d'implication citoyenne au service de la culture. La convention va dans le bon sens et on ne peut aller contre les directions définies en commun entre le cinéma associatif et la collectivité. Je pense en particulier que l'abonnement commun avec le TAP Castille concrétise le rapprochement des ciné arts et essais et va dans le sens de la complémentarité et du développement des deux structures.

Mais on doit aussi se poser la question de l'avenir de ce cinéma arts et essais à Poitiers en constatant la fragilité. Doit-on continuer à penser l'avenir du TAP-Castille dans les conditions qui lui sont faites aujourd'hui ? : Dépendant du CGR en centre-ville, soumis à un loyer dispendieux (aujourd'hui de 180 000 euros, demain de plus de 210 000 euros) pour des salles de qualité très moyennes. Cette proximité avec le CGR, on le sait, se traduit, de plus, souvent par une concurrence à laquelle le TAP résiste encore, mais le Dietrich beaucoup moins bien : le cinéma art-et-essai fait ses entrées sur des grosses sorties nationales en VO, créneau sur lequel va de plus en plus le CGR centre-ville ; et si le TAP arrive encore, avec ses trois salles,

à construire une programmation qui attire, c'est plus difficile pour le Dietrich qui fait avec ce qui reste et, fidèle à lui-même, programme un cinéma de découverte.

La question que nous posons, c'est : va-t-on continuer à penser notre soutien au cinéma art et essai à Poitiers sur cette solution bancale d'une location au CGR. Il est peut-être temps d'explorer de nouvelles voies.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°12 (2015-155/163)

Plaques signalétiques

Délibération n°13 (2015-0299) : Signalétique patrimoniale - Convention pour autorisation d'apposition de plaques signalétiques sur les propriétés privées

L'apposition de plaques signalétiques concourt à la mise en valeur du patrimoine de Poitiers.

Harmoniser la signalétique pour le patrimoine bâti de Poitiers, quelle belle ambition. Proposer une cohérence des pupitres et des plaques émaillées, quelle louable préoccupation pour informer nos concitoyens et touristes mais...

N'y aurait-il pas aussi une cohérence nécessaire tout d'abord pour préserver le patrimoine ?? Non pas dans la communication, mais dans les faits ? Avoir un des plus grands secteurs sauvegardés de France, c'est un bel affichage, mais se donner les moyens de le faire vivre serait aussi nécessaire

Cohérence ah oui, qu'en est-il des totems réalisés et installés il y a moins de deux ans dans la ville, qui par exemple, ne mentionnent pas l'ancien château de Poitiers pour lequel aujourd'hui nous allons réaliser un pupitre ?

Cohérence : qu'en est-il du changement des plaques de rues émaillées qui ont été enlevées au profit de nouvelles plaques plus "modernes" et toutes du même style. Quel est le coût de cette opération, que sont devenues les anciennes plaques ? Ces plaques ne faisaient-elles pas parti de notre patrimoine ??

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°13 (2015-0299)

Extension du Confort Moderne

Délibération n°59 (2015-0330) : Confort Moderne - Autorisation de programme : 2014 Vie Culturelle – Acquisition d'une maison dans le cadre de l'extension du Confort Moderne

L'acquisition de cette maison s'inscrit dans le projet de réhabilitation du Confort moderne qui coutera plus de 8 millions à la collectivité. Il s'agit donc d'un projet important pour la ville, pour la culture et pour le patrimoine.

Le devenir de cette parcelle dans le projet choisi est d'être un parking, donc une fois encore un espace vert sera imperméabilisé et mis au service de la voiture.

De plus, le projet choisi n'a aucune ambition quant à la performance énergétique, les professionnels du bâtiment membres du jury ont clairement exprimé cette lacune.

Là encore nous voyons un problème de cohérence dans ce même conseil : il nous est demandé de voter avec la délibération 66 la systématisation de la démarche HQE et une priorisation des cibles qui fait de la gestion de l'énergie une priorité très forte.

Nous voterons contre cette acquisition, non pas dans l'absolu mais parce que l'utilisation faite ne nous convient pas.

Les élus Osons Poitiers ont voté contre ce projet de délibération.

Délibération n°59 (2015-0330)

Taxe de séjour

Délibération n°63 (2015-0253) : Tourisme - Tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier 2016

Sinon la remarque que nous visons haut en introduisant le niveau 5 étoiles, nous voudrions profiter de cette délibération tourisme pour dire deux mots de notre communication que nous trouvons dispendieuse et dont nous aimerais pouvoir mesurer les retombées si elles existent. C'est vrai que nous visons haut puisque la dernière campagne de com' est dite ciblée sur les 35/45 ans argentés de la capitale, campagne épastrouillante à 35 000 euros l'affichage dans le métro, en grande partie payée par Grand Poitiers. Et je dois avouer que nous ne sommes pas convaincus par la démarche : pour nous, plutôt que soigner le packaging, il faut mettre tous les moyens disponibles pour construire la qualité de vie qui ferait de notre ville le lieu où il "faut être". Rappelons-nous, à l'occasion, les petites déceptions de Noël qui après avoir fait "briller les yeux des enfants" d'un emballage scintillant, laisse au fond des tiroirs bien des jouets délaissés. On défait le ruban, et on trouve, c'est vrai des richesses qui font que nous aimons notre ville mais on compte aussi les transports qui ne sont pas à la hauteur, un patrimoine maltraité, un air souvent difficile à respirer, un centre qui souffre....

Les élus Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°63 (2015-0253)

Restauration d'œuvres

Délibération n°7 (2015-0295) : Programme de restaurations 2015. Demande de subvention auprès de l'Etat - Entrée dans le domaine public mobilier

Il est question ici de la restauration d'œuvres du musée Sainte Croix. La ville de Poitiers dispose également d'un autre musée, le musée Rupert-de-Chièvres et nous posons régulièrement la question sans avoir de réponse : Quand est-ce que ce musée rouvrira ses portes ? Peut-on voir les œuvres du musée de Chièvres ailleurs ? Dons qui stipulent que les œuvres doivent être mis à la disposition du public.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°7 (2015-0295)

Quartiers, affaires scolaires

Convention avec la Caisse des écoles

Délibération n° 18 (2015-0263) : Convention de partenariat entre la Caisse des écoles et la Ville de Poitiers

Je voudrais profiter de cette délibération pour demander plus de moyens pour les écoles.

Malheureusement à Poitiers comme quasiment partout, les classes sont surchargées et certains enfants ne peuvent pas être inscrits. Aujourd'hui 142 enfants sont en attente d'inscription dans les écoles de la ville. Ce nombre est très élevé et pourrait permettre l'ouverture de 7 classes supplémentaires !

Pour cela il faut donner des moyens conséquents aux établissements et parallèlement supprimer les subventions aux écoles privées.

A Poitiers plusieurs familles se retrouvent dans une situation complexe. Certains enfants vont avoir 3 ans au mois de janvier mais n'auront pas de place en école pour autant. Sachant qu'à partir de 3 ans les aides de la caf diminuent de moitié, il est très compliqué pour les parents de pouvoir assurer financièrement la garde de leur enfant. Ils se retrouvent donc face à un dilemme : soit 1 des 2 parents arrête de travailler pour garder l'enfant, soit il dépense une bonne partie de leur salaire pour le faire garder.

Dans les 2 cas la famille se retrouve dans une situation financière complexe voire insurmontable et cela augmente encore un peu plus la précarité.

Nous pensons que chaque enfant doit pouvoir être scolarisé à partir de 3 ans si les parents en font la demande.

Pour nous, l'école devrait permettre l'apprentissage d'une vie en collectivité et d'un esprit critique. Une école qui respecte le rythme des enfants, qui serve à l'émancipation, à la coopération avec les autres, au respect de la planète, au rejet des discriminations afin d'échapper aux logiques de l'individualisme et de la compétition.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n° 18 (2015-0263)

Jury sur le développement des Couronneries

Délibération n°27 (2015-0269) : Désignation du Jury pour l'appel à projet concernant une mission d'animation et de développement du quartier des Couronneries

Nous demandons à être présents dans ce jury. L'opposition est diverse, une place est accordée à l'opposition dans ce jury. Et je ne vous ferais pas l'injure de penser que pour vous la liste « Osons Poitiers, écologique, sociale solidaire et citoyenne » et celle conduite par Jacqueline Daigre ont attiré les mêmes électeurs. Sur six personnes dans le jury vous donnez deux places à vos oppositions, vous resterez majoritaires mais au moins une plus grande partie des électeurs seront représentés. Il est vrai que contrairement à vous, nous sommes profondément attaché à la proportionnelle.

J'ai fait l'expérience d'être suppléante dans le jury du Confort moderne, j'ai reçu un coup de fil à 15h35 pour un jury qui commençait à 15H et c'est d'abord Jacqueline qui m'a informé de la possibilité d'y assister.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenus sur ce projet de délibération.

Délibération n°27 (2015-0269)

City Park du Pâris

Délibération n°45 (2015-0290) : Autorisation d'Occupation Temporaire UNIVERSITE / VILLE DE POITIERS – City Park - Quartier du Pâris

Les city park qui fleurissent aujourd'hui dans les communes, dans nos quartiers sont souvent bien accueillis pas les jeunes et c'est vrai qu'ils répondent à un besoin de se rencontrer ; de vivre un loisir en liberté. Nous savons par ailleurs qu'à Poitiers, ils sont discutés avec les habitants, concertés pour une part quant à leur équipement.

Cependant nous souhaiterions qu'ils ne nous poussent pas trop simplement à faire l'économie d'une réflexion sur la place et l'implication des jeunes dans la cité. Il arrive que le City Park serve aussi à éloigner le jeune trop bruyant du lieu où l'on vit ; quant à la participation de l'utilisateur, il ne faudrait pas qu'elle se réduise à choisir sur un catalogue, la couleur et les options. Ces équipements un peu partout les mêmes, préfabriqués, sont de nature à standardiser le besoin de loisirs auquel ils répondent. On pourrait sans doute faire différemment notamment dans la construction : lier chantier éducatifs et équipements ; penser en termes d'impact sur l'environnement, travailler à rapprocher les générations dans la construction même du projet. Pour résumer, pour les prochains équipements, il serait peut être bon d'aller plus loin dans la participation des habitants...

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°45 (2015-0290)

Classe à horaires aménagés

Délibération n°6 (2015-0289) : Conservatoire - Convention relative au fonctionnement des Classes à Horaires Aménagés - Signature d'une convention entre la Ville et les Services de l'Etat

Ce type de rapprochement entre l'école et les organismes culturels est une excellente chose pour l'ouverture culturelle des enfants. Mais nous sommes obligés d'ajouter un bémol en ce qui concerne Paul Bert : pour se rendre de l'un à l'autre les enfants empruntent les rues qui sont devenues sans doute les rues les plus polluées de Poitiers, serpentant entre les voitures sur une zone non sécurisée pour les piétons. Il serait important de s'attaquer aussi pour cette raison au problème de la circulation dans cette zone.

Nous en profitons également pour poser la question des moyens humains du conservatoire de Poitiers : nous avions déjà signalé le déplacement d'un poste de diffusion musicale vers les Beaux-arts ; il y a maintenant la suppression du poste de la documentaliste. Nous nous demandons comment maintenir un bon niveau d'offre, en particulier dans le domaine de la médiation culturelle, avec moins de personnes pour assurer ce développement.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°6 (2015-0289)

Collège Henri IV

Délibération n°56 (2015-0322) : Convention de partenariat devenir du site collège Henri IV

Nous sommes favorables à l'esprit de cette délibération sauf sur un point : il est question d'identifier des scénarios de transfert temporaire ou définitif du collège. Alors que tous les propos préalables insistent sur l'importance de la présence du collège en centre-ville pourquoi insérer un tel scénario ?

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°56 (2015-0322)

Numérique

Prêt de liseuses

Délibération n°10 (2015-0297) : Médiathèque François-Mitterrand - Tarification- Année 2015 - Prêt de liseuses – Indemnité forfaitaire en cas de non-restitution ou détérioration

A propos de la mise à disposition des liseuses, nous souhaiterions dire deux mots d'une évolution qu'il faut, de notre point de vue, accompagner et modérer. Nous sommes conscients que s'attaquer à l'évolution du numérique aujourd'hui est vite taxé de passisme, sinon pire. Et pourtant, nous considérons qu'il est aujourd'hui important que chacun interroge le chemin avant de décider l'itinéraire. Quand on s'engage dans la voie du développement d'une technologie, il faut savoir peser l'apport, le coût et les obstacles. Nous voulons dire notre inquiétude face à la précipitation quasi unanime à vouloir tout équiper en tablettes ici, en liseuses là, par peur de rater le grand train du progrès. Si on en reste au débat livre/liseuse, nous aimerais que les arguments en faveur de la lecture numérique aillent au-delà de la motivation à lire (contestée par bien des professionnels), ou du poids et du volume économisé quand on part en voyage (qui part avec 80 livres en voyage ?), du volume économisé en stockage dans les bibliothèques, de la notion de service au domicile même (au risque de perdre encore un peu de lien social). Nous ne demandons pas qu'on revienne en arrière sur des technologies qui existent et qui ont leur justification : nous demandons la prudence quand il s'agit de les sur développer : n'oublions pas de peser le coût écologique et social de leur fabrication, en attendant de savoir réduire celui-ci en maîtrisant la production. Le livre, c'est de la matière recyclable, c'est un objet échangeable dans sa pratique ; la tablette, la liseuse, c'est un usage souvent non échangeable, c'est en grande partie du non recyclable prélevé sur des zones sensibles en termes de protection de la faune et de l'environnement, c'est en grande partie fabriqué sans le minimum de protection sociale que nous aimerais voir attaché à la fabrication des produits que nous consommons.

Les élus Osons Poitiers se sont abstenus sur ce projet de délibération.

Délibération n°10 (2015-0297)

Numérique à l'école

Délibérations n° 16 et 19 (2015-0261 et 2015-0264) : Subvention FEDER pour l'école et école numérique

Je voudrais rapprocher cette délibération de celle qui propose d'équiper l'école Jacques Brel en matériel numérique. Et je voudrais aussi revenir sur les conditions de cette rentrée qui, si elle nous permet d'enregistrer deux ouvertures nécessaires à Andersen et Evariste Gallois, laisse des écoles dans des situations difficiles : je pense à Paul Blet et bien sûr, pour ce qui nous occupe aujourd'hui, à Jacques Brel. Voilà une école qui doit bénéficier des moyens de l'éducation prioritaire, qui a vu ses effectifs augmenter considérablement (de 130 à 220), pour laquelle un poste était nécessaire et qui ne l'a pas obtenu, pas plus que, dans le groupe scolaire, on n'a cherché à faire de la place aux enfants de moins de 3 ans, comme le REP le demande. Voilà donc une école où les moyens humains ne sont pas à la hauteur, loin de là !

Et je voudrais qu'on mette en regard ce que nous proposons dans ces deux délibérations qui cherchent à combler en investissement ce que nous ne parvenons pas à faire dans le fonctionnement ordinaire et normal de nos écoles. Plus simplement, on peut lire ici une tendance à remplacer l'humain par la machine. On pourrait me reprocher la formule, parler de

raccourci mais je terminerai en faisant référence à cette étude de l'OCDE qui devrait faire réfléchir tous ceux qui pensent l'avenir de l'école de demain en termes d'équipements numériques. Elle est récente, elle date du début du mois et s'appuie sur les données PISA recueillies en 2012. Et elle dit les choses simplement : « Les pays qui ont largement investi dans le numérique n'ont pas enregistré d'amélioration notable des résultats en compréhension de l'écrit, mathématiques et sciences ». Pire, ceux qui sont en pointe en équipement, qui ont systématisé l'utilisation de l'outil numérique en cours, comme l'Espagne, se situe en deçà des résultats des pays développés en ce qui concerne la compréhension de l'écrit électronique et le traitement de l'information trouvée sur Internet. En clair, l'étude souligne qu'on peut développer et faire acquérir nombre des compétences essentielles y compris pour la navigation sur Internet à l'aide de pédagogies et d'outils analogiques traditionnels, ce que montre le bon résultat des français réputés sous-dotés. Elle conclut enfin en disant que « Pour réduire les inégalités dans la capacité à tirer profit des outils numériques, les pays doivent avant tout améliorer l'équité de leur système d'éducation ».

Pour résumer, on fait plus pour l'école en mettant des profs devant les élèves qu'en les dotant de tablettes et autres écrans. L'école numérique, c'est un slogan porteur d'une image de modernité ; nous préférerions lui substituer l'école simplement inter-active dans laquelle l'enfant construit dans l'échange avec l'enseignant savoirs et compétences.

Les élus Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibérations n° 16 et 19 (2015-0261 et 2015-0264)

Urbanisme, habitat

Programme Local de l'Habitat

Délibération n°60 (2015-0249) : Programme Local de l'Habitat - Intégration de la commune de Ligugé au Programme Local de l'Habitat (PLH) 2010-2015 de Grand Poitiers - Avis sur la modification n° 2 du PLH 2010-2015

Dans cette mise à jour, il est prévu l'ajout de la mise en place de l'OPAH, opération qui, je le dis à nouveau, va dans le bon sens puisqu'il s'agit de susciter la réhabilitation, de lutter contre l'habitat indigne et que cela a pour effet de limiter, en terme d'habitat, l'étalement urbain en construisant la ville sur la ville. C'est pour nous, nous l'avons dit à Grand Poitiers un élément essentiel d'une politique de l'habitat. C'est aussi pour cette raison que nous regrettons le manque d'ambition de cette OPAH.

Nous sommes déçus par l'enveloppe. Le montant, est, d'après ce que nous croyons savoir bien inférieur à ce qui était proposé dans l'étude pré-opérationnelle. Et quand on cherche un point de comparaison chez nos voisins, on voit qu'à Niort, l'OPAH, c'est 2,5 fois plus que chez nous. C'est ce qui nous fait dire que, les objectifs de réalisations et les secteurs prévus ayant été réduits à la baisse, cette opération semble bien insuffisante par rapport aux besoins pointés dans l'étude pré-op.

Les élus Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°60 (2015-0249)

Plan Local d'Urbanisme

Délibération n°62 (2015-0252) : Plan Local d'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers - Avis sur les règles d'urbanisme qui évoluent à l'intérieur des périmètres de Zones d'Aménagement Concerté créées par la commune de Poitiers dans le projet de modification M3-R5 du Plan Local d'Urbanisme de Grand Poitiers

Sur les évolutions de zonage des 3 hectares à urbaniser en zone naturelle, nous y sommes favorables, en revanche et nous l'avons dit lors du conseil du mois de juin, le choix de modifier la répartition typologique des formes urbaines ou, en clair, d'autoriser les constructions de maisons individuelles en lieu et place de petits collectifs, ne nous paraît pas pertinent dans une vision sobriété de consommation d'espace agricole.

Les élu-e-s Osons Poitiers ont voté pour ce projet de délibération.

Délibération n°62 (2015-0252)

Presse :

- <http://www.7apoitiers.fr/article/1400/conseil-municipal-cinema-accessibilite-et-transports-au-programme>
- <http://www.centre-presse.fr/article-416157-l-accessibilite-poursuit-son-chemin-mais-sa-lenteur-fait-debat.html>
- <http://www.centre-presse.fr/article-416567-henri-iv-est-il-parti-pour-rester.html>
- <http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Communes/Poitiers/n/Contenus/Articles/2015/09/29/La-Ville-a-un-plan-pour-se-rendre-accessible-2482690>
- <http://www.lanouvellerepublique.fr/Vienne/Actualite/Politique/n/Contenus/Articles/2015/09/29/L-attractivite-du-Palais-et-du-quartier-Episcopal-2482146>